



TARIFS 2020 - 2021

TPS

Les frais de scolarité font l'objet d'une seule facture annuelle adressée en début d'année scolaire (fin septembre, ou fin janvier selon le mois de rentrée) à chaque famille. **Tout mois commencé est dû.**

- _ Temps complet 180€ à partir de plus de 4 ½ journées
- _ Temps partiel 115€

PRESTATIONS PARTICULIÈRES FACULTATIVES

PRESTATIONS	TPS
Restauration (<i>le ticket</i>)	5,65 €
Garderie (<i>par jour</i>)	2,20 €
Assurance scolaire <i>(montant susceptible d'être modifié au 1^{er} septembre)</i>	9,05 €
Activités complémentaires	45€ par an

* **Activités complémentaires** : sorties pédagogiques, activités sportives ou culturelles, sorties de fin d'année

MODALITÉS DE VERSEMENT

- 1 - Inscription : un chèque de 120€ encaissé en septembre ou janvier
- 2 - un chèque d'arrhes de 60€ qui sera encaissé si vous ne prévenez avant le 30 juin, de l'annulation de l'inscription.
- 3 - 4 possibilités de paiement de la facture annuelle :
 - **Soit en un seul versement** : à réception de la facture, par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de : **OGEC SAINT-JOSEPH AUBIERE** (*prière de rappeler les références situées en bas à droite de votre facture, au dos de votre chèque*)
 - **Soit en 3 versements** : par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : **OGEC SAINT-JOSEPH AUBIERE** (à réception de la facture, le 1^{er} décembre, le 1^{er} mars)
 - **Soit en 9 versements** : le 6 de chaque mois, par prélèvement automatique d'Octobre à Juin.
 - **Soit en espèces** : obligatoirement au **service comptabilité** ou à l'**accueil** (un reçu vous sera remis).
Montant maximum légal : 1000 € par versement.

Décret n° 2015-741 du 24/06/2015 : tout montant reçu supérieur à 1000 € par versement, est à déclarer au TRACFIN

Ensemble Scolaire Saint-Joseph 17, avenue du Mont Mouchet 63170 AUBIERE
accueil.stjoseph@fenelon63.fr
Tél : 04 73 26 03 33 - Fax : 04 73 27 79 51